

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 12 Avril 2021**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BURRUS

**ETAIENT PRESENTS:** Adjoints : Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING et Damien VOGT  
Claire BRINI, Daniel OTT, Eddy RAMSPACHER, Paulette HAEHNEL, Loïc KRIEGER, Martin EYERMANN, Christine GOETZMANN, Laurence CAVRO, Daniel BAUER

**ABSENT excusé :** Anastasie LEIPP, Vanessa BEYER

**ABSENT non excusé :** 0

**Procuration :** 1

**Date de dépôt de la convocation :** 6 avril 2021

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2021, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance : Daniel BAUER

Avant de démarrer la séance, le Maire souhaite remercier les membres du conseil municipal pour leur investissement et le travail accompli.

**1 AFFAIRES FINANCIERES****OBJET : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2020**

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Daniel BURRUS, Maire, se fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal. Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, la balance s'exprime ainsi :

Libellés	Réalisé	RESTES A REALISER
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	687.334.80 €	
Recettes	747.965.11 €	
<b>RESULTAT de l'année</b>		
Excédent	<b>60 630.31 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	93.479.71 €	
Recettes	226.105.35 €	
<b>RESULTAT de l'année</b>		
Excédent	<b>132 625.64 €</b>	
<b>Résultat global</b>		
Excédent	<b>193 255.95€</b>	
Déficit		



# COMMUNE DE NEUWILLER-LES-S

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 067-216703223-20210412-CR12042021-BF



Sous la Présidence de M. Olivier GING, Adjoint au Maire, Monsieur le Maire s'étant retiré, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal après être passé au vote, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif de l'année 2020 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BURRUS, Maire, le Conseil Municipal :

**ADOpte** le compte de gestion dressé par M. CHOPIN, Trésorier de la commune.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2020 sont en concordance et n'appellent ni observation ni réserve.

## **OBJET: Affectation du résultat 2020**

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

#### **Résultat de fonctionnement**

##### **A Résultat de l'exercice**

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 60 630.31 €

##### **B Résultats antérieurs reportés**

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 193 149.51 €

##### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser) **253 779.82 €**

**(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**

**D Solde d'exécution d'investissement** 230 076.38 €

**E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)** 0 €

**Besoin de financement F** =D+E **230 076.38 €**

**AFFECTATION = C** =G+H **253 779.82 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement** 0,00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2)** 253 779.82 €

**DEFICIT REPORTE D 002 (5)** 0,00 €

Le Conseil Municipal constate maintenant à la clôture du compte administratif 2020, un excédent de fonctionnement de 253 779.82 € et un excédent d'investissement de 230 076.38 €

**Par la procédure d'affectation du résultat**, les écritures suivantes seront portées au budget primitif de la commune pour l'année 2020

**Recettes d'investissement C/001** : excédent d'investissement reporté : 230 076.38 €

**Recettes de fonctionnement C/002** : Excédent de fonctionnement reporté : 253 779.82 €

**Affectation en réserve C/1068** en investissement : NEANT



## COMMUNE DE NEUWILLER-LES-S

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 067-216703223-20210412-CR12042021-BF



Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'affectation du résultat du compte administratif 2020, telle que proposée ci-dessus.

### **OBJET : Fixation des taux des impôts locaux 2021**

Par délibération du 2 mars 2020 n° 453/2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation : 11.50%

Taxe foncière sur bâti : 10.75%

Taxe foncière sur non Bâti : 150.30%

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département de 13.17% est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 23.92% (soit le taux communal de 2020 : 10.75% + le taux départemental de 2020 : 13.17%)

Il est proposé, suite à ces informations, de :

**PRENDRE** acte du nouveau taux de référence de TFPB de 23.92%.

**VARIER** les taux d'imposition 2021 en portant la TFPB à 25.92%, soit une augmentation de deux pourcents,

**MAINTENIR** le taux d'imposition de la TFPNB à 150.30%

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

**APPROUVE** la fixation des nouveaux taux d'impôts locaux

### **OBJET : Vote du Budget Primitif 2021**

L'Adjoint au Maire, Olivier GING, chargé des finances, soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :



# COMMUNE DE NEUWILLER-LES-S

Envoyé en préfecture le 14/04/2021  
Reçu en préfecture le 14/04/2021  
Affiché le  
ID : 067-216703223-20210412-CR12042021-BF

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 – Charges à caractère général	405 850.00	013 – Atténuation de charge	2 000.00
012 – Charges de personnel	260 600.00	70 – Produits des services	165 300.00
65 – Charges de gestion courante	132 265.00	73 – Impôts et Taxes	329 900.00
66 – Charges financières	18 700.00	74 – Dotations et participations	156 754.00
67 – Charges exceptionnelles	7 795.82	75 – Autres produits de gestion	5 005.00
68 – Dotations aux provisions	1 500.00	77 – Autres produits gestion	2 400.00
022 – Imprévus	60 391.46		
42 – Dotation aux amortissements	21 327.10		
023 – <i>Virement à la section d'investissement</i>	<b>6 709.44</b>	002 Résultat reporté	253 779.82
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>915 138.82</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>915 138.82</b>
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
16 – Remboursement d'emprunts	50 000.00	10 – Dotations et fonds propres	21 000.00
204 – Subv équipement versé	50 967.92	16 – Emprunts	0.00
21- immobilisations corporelles	267 200.00	040- Opération ordre section	21 327.10
		13 – Subventions d'investissement	89 055.00
		021 – <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<b>6 709.44</b>
		001 <i>invst reporté</i>	<b>230 076.38</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>368 167.92</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>368 167.92</b>

Le Conseil Municipal, après être passé au vote, à l'unanimité

**VOTE** le budget primitif 2021 de la commune tel que présenté ci-dessus.

## **OBJET : Principe versement de subvention aux associations**

L'Adjoint au Maire, Olivier GING, chargé des finances informe les membres du Conseil Municipal du principe instauré pour le versement de subvention aux associations.

Dans le budget 2021 a été inscrit au C/6574 un montant total de 9610 euros.

Ce montant est décomposé comme suit :

- 9200 € versé à l'OMCSL
- 410 € versé à la coopérative de l'école
- 

Depuis 2020, l'OMCSL se charge d'attribuer les subventions aux associations qui le demandent. Un état des subventions versées devra être présenté au 31/12 par l'OMCSL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

POUR : 12


CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

**APPROUVE** le versement des subventions ci-dessus



# COMMUNE DE NEUWILLER-LES-S

Envoyé en préfecture le 14/04/2021  
Reçu en préfecture le 14/04/2021  
Affiché le   
ID : 067-216703223-20210412-CR12042021-BF

## OBJET : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2020 – LOTISSEMENT LES REMPARTS 5<sup>e</sup> TRANCHE

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Daniel BURRUS, Maire, se fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal. Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, la balance s'exprime ainsi :

Libellés	Réalisé	RESTES A REALISER
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	0 €	
Recettes	0 €	
<b>RESULTAT de l'année</b>		
Excédent	<b>0 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	0€	
Recettes	0€	
<b>RESULTAT de l'année</b>		
Excédent		
Déficit	<b>0€</b>	
<b>Résultat global</b>		
Excédent	<b>0€</b>	
Déficit		

Sous la Présidence de M. Olivier GING, Adjoint au Maire, Monsieur le Maire s'étant retiré, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le compte administratif de l'année 2020 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Sous la présidence de M. Daniel BURRUS, Maire, le Conseil Municipal :

**ADOPTÉ** le compte de gestion dressé par M. CHOPIN, Trésorier de la commune.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2020 sont en concordance et n'appellent ni observation ni réserve.

## OBJET : Affectation du résultat 2020- LOTISSEMENT

Le compte administratif pour l'exercice 2020 accompagné de la balance établie par le trésorier municipal pour cette même période, est soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Le Conseil Municipal constate maintenant à la clôture du compte administratif 2020, un déficit d'investissement de 203 182.60 € et un déficit de fonctionnement de 5 495.82€

**Par la procédure d'affectation du résultat**, les écritures suivantes seront portées au budget primitif de la commune pour l'année 2021 :



# COMMUNE DE NEUWILLER-LES-S

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 067-216703223-20210412-CR12042021-BF



**Dépenses d'investissement C/001** : Déficit d'investissement reporté : **203 182,60 €**

**Dépenses de fonctionnement C/002** : Déficit de fonctionnement reporté : **5 495,82 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'affectation du résultat du compte administratif 2020, telle que proposée ci-dessus.

## **OBJET : Vote du Budget Primitif 2021 – Lot. « Les Remparts – 5<sup>ème</sup> Tranche »**

L'Adjoint au Maire, Olivier GING, chargé des finances soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif - Lot les Remparts « 5<sup>ème</sup> Tranche » pour l'exercice 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
6015	Terrains à aménager (maîtrise d'œuvre)		7133 (042)	Constatation du stock existant au 31/12/19	318 182,60 €
66111	Intérêts de la dette	5 000,00 €			
608(043)	Ecriture d'ordre, transfert de la dépense des intérêts sur c/60	5 000,00 €	796 (043)	Ecriture d'ordre (en liaison avec c/608)	5 000,00 €
6045	Achats d'études Prestations de service	0,00 €	7015	Vente de terrains aménagés	0,00 €
605	Achats matériel, équipements, travaux	110 000,00 €			
7133 (042)	Annulation du stock existant au 1/1/19	126 732,74 €	7474	Participation commune	5 495,82 €
7133 (042)	Annulation du stock existant au 1/1/19	49 697,79 €			
7133 (042)	Annulation du stock existant au 1/1/19	15 935,48 €			
7133 (042)	Annulation du stock existant au 1/1/19	9 546,14 €			
7133 (042)	Annulation du stock existant au 1/1/19	1 270,45 €			
O23	Virement à l'investissement				
OO2	Résult fonct reporté	5 495,82 €	OO2	Résult fonct reporté	
<b>TOTAL</b>		<b>328 678,42 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>328 678,42 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
1641	Remb. Emprunts	0,00 €	1641	Emprunt souscrit	318 182,60 €
3351(040)	Constatation du stock existant au 31/12/19 (en liaison avec c/7133)	126 732,74 €	O21	Virt de la section fonct	
3354(040)	Constatation du stock existant au 31/12/19 (en liaison avec c/7133)	49 697,79 €	3351(040)	Annulation du stock existant en liaison avec c/7133 des DF	126 732,74 €
3355(040)	Constatation du stock existant au 31/12/19 (en liaison avec c/7133)	125 935,48 €	3354(040)	Annulation du stock existant en liaison avec c/7133 des DF	49 697,79 €
33581(040)	Constatation du stock existant au 31/12/19 (en liaison avec c/7133)	9 546,14 €	3355(040)	Annulation du stock existant en liaison avec c/7133 des DF	15 935,48 €
33586(040)	Constatation du stock existant au 31/12/19 (en liaison avec c/7133)	6 270,45 €	33581(040)	Annulation du stock existant en liaison avec c/7133 des DF	9 546,14 €
			33586(040)	Annulation du stock existant en liaison avec c/7133 des DF	1 270,45 €
OO1	Résult invest reporté	203 182,60 €	OO1	Résult invest reporté	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>521 365,20 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>521 365,20 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité



**VOTE** le budget primitif 2021- Lotissement « Les Remparts 5<sup>ème</sup> Tranche » de la commune tel que présenté ci-dessus

## 2. AFFAIRE DU PERSONNEL

### **OBJET : Recrutement d'un agent non titulaire**

Mme Marie-Christine DORSCHNER, en charge du personnel, propose le recrutement d'agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, ou pour un accroissement temporaire d'activité.

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés par décision expresse dans la limite de 12 mois consécutifs maximum sur une période de 18 mois.

La rémunération se fera sur la base de l'échelon 1 de la grille indiciaire d'agent technique territorial de catégorie C.

L'acte d'engagement sera établi en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement

## 3. AFFAIRE GENERALE

### **OBJET : Subvention projet sportif « Olympisme »**

Monsieur le Maire, Daniel BURRUS, informe les membres du Conseil Municipal de la demande de Mlle Sarah LAMBERT d'une participation de la Commune au projet sportif « olympisme » organisé en partenariat avec l'UNSS et l'association Wrestling pour lequel elle a été sélectionnée. Le coût de l'opération est estimé à 2800€ par personne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Participe à hauteur de 4€ par jour pour un séjour d'une durée de 25 jours  
Soit la somme de 100 € qui seront versés à Mlle Sarah LAMBERT.



## 4. DIVERS

- Le maire invite les Conseillers Municipaux à réfléchir aux articles à publier dans le Bulletin Municipal qu'il souhaite publier fin juin.  
D'ores et déjà Anastasie LEIPP a proposé, par courriel, un texte sur l'opiniâtreté des échassiers blancs qui égayent notre village
- Une supérette est sur le point d'ouvrir en remplacement de l'ancien PROXI. Par un questionnaire distribué dans les boîtes aux lettres, le futur gérant souhaite évaluer les besoins des habitants.
- Un achat groupé de fleurs aura lieu aux alentours du 20 mai organisé par Marie-Christine, adjointe, avec le concours de bénévoles.
- Il a été constaté que les trottoirs devant les habitations ne sont pas nettoyés par un certain nombre d'habitants de la commune. Il est précisé que les agents communaux ne sont pas dévolus à cette tâche.
- La mise en route de la nouvelle station d'épuration des eaux usées, STEP, est prévue au 15 avril 2021. Un article sera publié dans les DNA à cette occasion.
- Un article récent des DNA sur les travaux d'intérêts généraux, TIG, précisait les coordonnées des responsables à joindre en cas de recours souhaité. La municipalité pourrait être intéressée.
- Il a été précisé que, suite à la suppression de la taxe d'habitation, la compensation de l'état, extrêmement défavorable à la commune, s'opère sur le taux de 2017 à 8.30% contre un taux actuel de 11.50%. Cette situation renforce encore davantage l'austérité budgétaire à laquelle nous sommes déjà confrontés actuellement.

La séance est levée à 23h00

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire :



Daniel BURRUS